



Mise à jour : 26 janvier 2022

Protocole de vente des biscuits des Guides

Pour savoir à quelle étape votre unité se trouve, veuillez consulter à intervalles réguliers le tableau récapitulatif des étapes qui fait partie du [Protocole de reprise des activités guides en personne](#).

Il incombe aux membres de s'assurer que les activités guides se font conformément aux directives en vigueur, qu'elles soient émises par les autorités gouvernementales ou la santé publique. Avant d'entreprendre une démarche de vente, les membres doivent passer en revue le Protocole de reprise des activités guides en personne, le Protocole de vente des biscuits des Guides, de même que les lignes directrices et les règlements de leur province ou territoire en lien avec la COVID-19. Nous invitons les personnes qui ont des questions concernant les démarches de vente à communiquer avec la conseillère chargée de la vente des biscuits.

Lignes directrices générales

- Il est recommandé d'appliquer les consignes de distanciation physique dans les interactions avec les membres du public.
- L'application des consignes de distanciation physique peut être requise par les autorités locales de la santé publique.
- Le port du masque est requis à l'intérieur.
- Le port du masque est recommandé à l'extérieur, dans les interactions avec les membres du public.
- Il est recommandé de demander au client de remettre le montant exact.
- Vous devez vous laver ou vous désinfecter les mains avant de manger ou de boire.
- Pour ce qui est de la collecte et de la livraison des biscuits, nous recommandons les transactions sans contact, dans la mesure du possible.

Vente de porte à porte

(étapes À l'extérieur et À l'intérieur seulement)

- Après avoir sonné ou cogné à la porte, reculez-vous pour vous éloigner de l'entrée.
- Déposez les boîtes ou les caisses de biscuits au sol et reculez-vous.
- Placez un contenant à large ouverture sur le sol et demandez aux clients d'y déposer l'argent des biscuits.
- Si vous optez pour la vente au porte à porte, nous recommandons de distribuer un feuillet d'information avant l'activité de vente. Ce feuillet devrait contenir l'information suivante – la date et l'heure de l'activité de vente, les mesures de sécurité qui seront appliquées et une note précisant qu'on encourage fortement les clients à remettre le montant exact.





Ventes en groupe

Étapes À l'extérieur et À l'intérieur

- Les ventes en groupe à l'intérieur sont permises seulement pour les unités qui sont à n'importe quel niveau de l'étape À l'intérieur.
- Les ventes en groupe à l'extérieur sont permises pour les unités qui sont à n'importe quel niveau de l'étape À l'intérieur ou de l'étape À l'extérieur.
- Les magasins doivent être mis au courant du Protocole de reprise des activités guides en personne établi par les GdC.
- Nous recommandons de privilégier les établissements commerciaux où vous pouvez faire la vente de biscuits à l'extérieur ou dans une salle dotée d'une bonne aération, par ex. en laissant les portes ouvertes.
- Les filles et les responsables doivent appliquer les consignes du magasin relativement au port du masque même ces consignes sont plus strictes que celles des Guides du Canada énoncées dans le Protocole de reprise des activités guides en personne.
- Demandez au client de placer lui-même l'argent de la vente dans le contenant à large ouverture; cela permet d'éviter la manipulation de l'argent de main à main.

Vente de biscuits – service au volant

Étapes À l'extérieur et À l'intérieur

- Les unités doivent obtenir la permission du propriétaire ou du gestionnaire de l'établissement avant le jour de la vente.
- Le propriétaire ou le gestionnaire de l'établissement doit être mis au courant du Protocole de reprise des activités guides en personne établi par les GdC et les consignes doivent être appliquées en tout temps.
- La circulation doit se faire dans un seul sens.
- L'entrée et la sortie du service au volant doivent être clairement indiquées et contrôlées.
- Les clients sont servis à la fenêtre de leur véhicule et ne doivent pas sortir du véhicule.
- Lorsque vous vendez des biscuits, maintenez la plus grande distance possible avec le client. Vous pourriez utiliser une perche, un grand bâton ou une table pour vous assurer de maintenir une distance sécuritaire.
- Demandez au client de placer lui-même l'argent de la vente dans le contenant à large ouverture, plutôt que de le remettre aux filles, aux responsables ou aux bénévoles.





Collecte et livraison – consignes applicables aux responsables et aux filles

(consignes applicables à toutes les étapes – à moins qu'un conseil provincial ait émis des consignes différentes)

- Si vous allez livrer des biscuits, assurez-vous que l'endroit est sécuritaire et à l'abri de l'humidité pour éviter que les biscuits ne soient endommagés.





Charitable Organization Registration Number 11893 8554 RR0027





Charitable Organization Registration Number 11893 8554 RR0027

